

GUIDE D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant à une prochaine session de l'Académie DUMOULIN et nous vous remercions pour votre confiance.

Afin de finaliser son inscription, nous vous demandons de bien vouloir :

1. Compléter le dossier d'inscription, ce dernier se compose de :

1. Le dossier d'inscription ci-dessous , de 3 pages, dûment rempli, daté et signé comprenant :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">-- La fiche sanitaire de liaison, Les Conditions Générales de Vente, Le Règlement- Intérieur. Attention : ces documents non datés et signés seront refusés. |
|---|

2. Une photo portrait du stagiaire en tenue de handball devant un fond uni (à fournir)

3. Une copie de la Licence FFHB pour la saison en cours (à fournir)
--

4. Une Attestation de droits à l'assurance maladie du stagiaire à télécharger sur ameli.fr (à fournir)
--

5. Une Attestation de la Mutuelle de l'enfant (à fournir)
--

6. Une attestation d'Assurance Responsabilité Civile de l'enfant (à fournir)

2. Consulter les Conditions Générales de Vente du stage et de l'assurance annulation incluse, disponibles sur notre site internet.

3. Procéder à l'inscription en remplissant le questionnaire en ligne et en téléversant les documents demandés ci-dessus.

4. Procéder au règlement du stage (voir les Conditions Générales de Ventes ci-dessous pour les modalités). Attention le stage doit être intégralement payé afin que le stagiaire puisse y participer.

5. A réception du dossier et de l'intégralité du règlement, nous vous confirmerons l'inscription de votre enfant par mail.

6. Quelques semaines avant le début du stage, vous recevrez par mail la convocation officielle ainsi que l'ensemble des renseignements utiles.

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien à vous, sportivement.

Cyril DUMOULIN
et toute son équipe
06.62.32.28.45

contact@academiehandballdumoulin.com



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles



N° 10008*02

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON ☐ FILLE ☐

DATES ET LIEU DE SÉJOUR : Du 20 au 24 Avril 2026 à Caen

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATE DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT Polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui ☐ non ☐

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU	SCARLATINE
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	

ALLERGIES : ASTHME oui ☐ non ☐ MÉDICAMENTEUSES oui ☐ non ☐
ALIMENTAIRES oui ☐ non ☐ AUTRES

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication, le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

4. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? oui ☐ non ☐

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ? oui ☐ non ☐

5. RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT PENDANT LE SÉJOUR :

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE (pendant le séjour) : _____

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : _____ BUREAU : _____

N° SÉCURITÉ SOCIALE : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) : _____

L'ENFANT BÉNÉFICIE-T-IL : ☐ DE LA CMU
☐ D'UNE PRISE EN CHARGE S.S À 100%

Fournir les attestations (CMU et prise en charge SS).

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE _____

Signature _____

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR À L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le stage est organisé du 20 au 24 Avril 2026

Deux formules vous seront proposées :

- la Pension Complète, comprenant petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner, hébergement ainsi que les entraînements et activités,
- la Demi- Pension, comprenant le déjeuner et le goûter ainsi que les entraînements et activités.

1- RESERVATION

L'inscription sera définitive uniquement à réception du dossier d'inscription complet comprenant les documents suivants :

1. la fiche sanitaire de liaison, dûment remplie, datée et signée ;
2. le règlement intérieur et les CGV, dûment datés et signés ;
3. une copie de la licence de la FFHB pour la saison en cours ;
4. une attestation de droits à l'assurance maladie du stagiaire ;
5. une attestation de mutuelle couvrant l'enfant ;
6. une attestation de responsabilité civile couvrant l'enfant ;
7. le règlement total

A réception du dossier et du règlement total, nous vous confirmerons l'inscription de votre enfant par mail.

Quinze jours avant le début du stage, vous recevrez par mail la convocation officielle ainsi que l'ensemble des renseignements utiles.

2- REGLEMENT

L'intégralité du règlement du stage doit être réglée avant son commencement sous peine d'annulation de l'inscription.

Les règlements pourront s'effectuer :

- par virement bancaire en une ou plusieurs fois, en nous demandant notre RIB,
- par carte bancaire via le site MyHandball.fr,
- via notre partenaire Sportynéo, en 4 fois ou 10 fois. Conformément à notre accord de partenariat, un paiement via cette plateforme est considéré complet dès sa souscription, et non à la fin du remboursement des 4 ou 10 échéances.

- Par chèques bancaires : la totalité de la somme doit être envoyée avec le dossier d'inscription en un ou plusieurs chèques. Le premier chèque, encaissé immédiatement, devra être d'un montant minimum de 250€. Les autres chèques seront encaissés selon votre préférence, avec un dernier encaissement 1 mois avant le début du stage. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « mySportEvent » avec indiqué au dos le nom et le prénom de l'enfant ainsi que le mois d'encaissement souhaité pour chacun. Le règlement est considéré complet après encaissement du dernier chèque.

- par chèques vacances

Nous recommandons aux familles réglant par chèques ou chèques vacances de nous les faire parvenir par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante « mySportEvent - 17 rue de la Jument Verte, 44340 Bouguenais »

3- ANNULATION ET INTERRUPTION DE SEJOUR

Une assurance est incluse pour chaque inscription, par l'intermédiaire de l'Académie Dumoulin auprès d'Assuranco.

Cette assurance n'est ni modifiable ni remboursable et prendra en charge les frais retenus par l'académie

En cas d'annulation du participant, les frais retenus seront de 100% du stage.

En cas d'interruption de séjour, les frais retenus seront calculés au prorata temporis.

Les conditions Générales de vente de l'assurance souscrites sont consultables sur notre site.

4- LICENCE ET BLESSURE

Les stagiaires doivent présenter une copie de la licence de handball pour la saison en cours.

En cas de blessure du stagiaire, l'équipe encadrante dispose de plusieurs pharmacies afin de pratiquer les petits soins immédiats. Si la blessure nécessite d'engager des frais divers (consultation, déplacement, matériel), ces derniers restent à la charge du stagiaire et feront l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs.

5- ASSURANCE DES STAGIAIRE ET DEGRADATIONS

Les stagiaires doivent être couverts par une assurance responsabilité civile particulière ainsi qu'une assurance individuelle « garantie de la vie ».

En cas d'accident ou dégradations provoqués par le stagiaire, l'organisation ne pourra pas être tenue pour responsable et tous frais liés resteront à la charge du stagiaire et seront remboursés sur présentation des justificatifs.

6- PRISE EN CHARGE DEPUIS LA GARE SNCF/L'AEROPORT

Nous vous proposons une prise en charge aller-retour du stagiaire depuis la gare SNCF/l'aéroport les plus proches avec une participation supplémentaire de 60€. Les horaires de prise en charge Aller et de dépose Retour seront à fixer avec l'organisateur dans l'intérêt collectif des stagiaires et de l'organisation avant de réserver les trajets.

Le transport « domicile – lieu du stage » reste à la charge des familles. Nous vous demanderons de nous renvoyer la décharge dûment remplie et signée avant la prise en charge. Sans cette dernière l'organisation ne pourra pas prendre la responsabilité du transport du stagiaire.

7- ARRIVEE LA VEILLE OU DEPART LE LENDEMAIN

Si souscription de cette option :

- arrivée la veille à partir de 18 h 30,

- départ le lendemain jusqu'à maximum 11 heures,

Prestation comprenant le repas du soir, l'hébergement pour la nuit, le petit-déjeuner ainsi que l'encadrement nécessaire, avec une participation supplémentaire de 80€ par stagiaire.

8- MODIFICATION

L'Académie Dumoulin se réserve le droit, jusqu'à une semaine avant le début du stage, d'annuler celui-ci en cas de force majeure, pour cause sanitaire ou pour défaut de remplissage. Dans ce cas, l'ensemble des sommes perçues seront remboursées sous forme d'avoir.

L'organisateur peut à tout moment modifier l'organisation générale de la semaine (horaires, activités ..) afin d'assurer le bon déroulement du stage.

9- CONDITION EXCEPTIONNELLE : CONTEXTE SANITAIRE

L'Académie Dumoulin est régie par la même réglementation ministérielle qu'une association sportive et appliquera les mesures nécessaires pour garantir la santé des stagiaires.

10- DECLARATION DE SEJOUR

Nos séjours font l'objet d'une déclaration pour agrément auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). Ils répondent aux obligations réglementaires de qualité et à la sécurité des installations et de qualification de l'encadrement.

Je déclare avoir pris connaissance des **Conditions Générales de Vente et de l'Assurance Annulation** incluse et les accepter dans leur intégralité,

Pour le stage du 20 au 24 Avril 2026

Signature du représentant légal,
Précédées de la mention
« **Lues et Approuvées** »

REGLEMENT INTERIEUR

1. CONDITIONS GENERALES

Les stagiaires doivent être aptes à la pratique sportive en justifiant d'une licence FFHB pour la saison en cours, et sont tenus de connaître et respecter le présent règlement intérieur qui devra être lu, daté et signé.

2. AUTORISATION PARENTALE ET RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Les parents ou tuteurs légaux au moment de la signature de ce règlement, autorisent l'enfant à participer au stage et permettent aux responsables de l'Académie DUMOULIN de prendre toutes les mesures d'urgences concernant l'enfant en cas d'accident ou d'affection aiguë, ou tout autre cas grave, nécessitant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale avec anesthésie générale.

Les parents/représentants légaux du stagiaire doivent informer l'organisateur du stage des traitements, soins, régimes et des cas particuliers d'ordre médical qui l'affectent.

L'Académie Dumoulin décline toute responsabilité en cas de blessure pendant la durée du stage. Tous frais médicaux, ou tout frais de déplacement lié à ces derniers, qui seront engagés en cas de blessure seront à la charge des parents.

3. REGLEMENT

Pour permettre à tous les stagiaires de participer aux diverses activités dans les meilleures conditions possibles, il est essentiel d'avoir conscience que leur sécurité est placée sous la responsabilité des organisateurs.

Il est donc obligatoire, pour ne pas se mettre en danger individuellement ou collectivement, de respecter les consignes des accompagnants et d'avoir un comportement irréprochable.

En participant, le stagiaire s'engage à assurer la propreté de son lieu d'hébergement et de restauration afin de favoriser la vie en communauté.

Si un stagiaire dont la conduite ou les agissements perturberaient ou nuiraient au bon déroulement du séjour (non-respect d'autrui par des propos grossiers ou déplacés envers l'encadrement ou entre stagiaire ou personne extérieure ; tenue incorrecte ; violences verbales ou physiques ; ensemble de faits troublant la cohésion du groupe et les bonnes relations entre stagiaires/encadrement ou tout fait considéré inacceptable par les responsables du stage) l'Académie Dumoulin se réserve le droit de renvoyer ce stagiaire selon la gravité des faits ou leur répétition en dépit des remarques des organisateurs ou de leurs représentants.

En cas de délit (vol, non-respect du matériel à savoir les équipements sportifs ou l'hébergement, ou dégradation des lieux), les parents ou responsables légaux seront tenus de rembourser intégralement les dégâts occasionnés et l'académicien s'exposera à l'exclusion du stage, voire à des poursuites.

De plus, en cas de renvoi du stagiaire, aucun remboursement ne pourra être exigé et les frais et modalités de rapatriement du stagiaire ainsi qu'éventuellement de l'accompagnateur seront à la charge des parents ou responsables légaux du stagiaire.

Nous nous réservons le droit d'informer les responsables légaux de tout agissement de ce type.

4. RECOMMANDATIONS

Il est recommandé d'éviter d'apporter des objets de valeur (téléphone portable, ordinateur, console, bijoux,...). En cas de perte, disparition, vol ou détérioration des effets personnels du stagiaire, l'Académie Dumoulin décline toute responsabilité.

Tous les appareils multimédias seront éteints durant les séances d'entraînement, activités de groupe et repas, ainsi que de 22 heures à 8 heures, sous peine d'être confisqués jusqu'à la fin du stage.

5. DROIT A L'IMAGE

Durant toute la durée du stage des photos et des vidéos seront prises durant la semaine de stage en vue de la promotion de ces stages, dont une sélection sera à disposition des stagiaires à l'issue du stage.

6. AUTORISATION PARENTALE

Je

soussigné(e).....

En qualité de

.....

Autorise l'enfant

.....

- A utiliser (si besoin) les navettes de bus, afin de se rendre sur les sites d'activités, et à participer aux activités sportives et extra sportives qui pourraient être proposées.

- Autorise l'Académie Dumoulin à photographier mon enfant pendant le séjour, à afficher des photos sur le site internet et les réseaux sociaux et à pouvoir utiliser l'image de mon enfant à des fins commerciales. (Newsletter, affiche, flyers...).

- A être transporté dans un véhicule personnel de l'encadrement de l'Académie Dumoulin pour assurer les soins nécessaires en cas d'accident bénin ne nécessitant pas la venue des secours sur place.

Stage du 20 au 24 Avril 2026

Signature stagiaire

Avec la mention
« Lu et approuvé »

Signature parent

Avec la mention
« Lu et approuvé »